



ffgym35.secretariat@wanadoo.fr

Objet : compétition départementale équipe GAF GAM TEAMGYM

Dates : Les 4 et 5 février 2023

Lieu : Salle de gymnastique l'Acropôle – Boulevard des Déportés – 35300 Fougères.

Vous trouverez en pièce jointe l'organigramme nominatif et la répartition du jury.

Quelques informations :

- Les réunions de juges se feront dans un vestiaire.
- En cas d'absence de juge « club » une amende de 305€ sera appliquée (brochure réglementation technique Page 67).
- L'échauffement articulaire se fera dans la salle de danse.
- Un contrôle des licences sera effectué lors de l'échauffement articulaire. Une pénalité de 1 point pourra être appliquée en cas de non présentation pour les gymnastes (brochure réglementation technique Page 65). Une amende de 50€ pourra être appliquée en cas de non présentation de la licence pour les entraîneurs (brochure réglementation technique Page 66)
- Prévoir 15 à 20 minutes d'avance ou de retard pour chaque rotation.

Nous vous rappelons que les droits d'engagement doivent être réglés **entre J-10** (date limite des forfaits) et **J-3** (délai de traitement bancaire des virements) de la date de compétition. Comme indiqué lors de l'assemblée générale, aucun gymnaste ne sera autorisé à concourir si les droits d'engagement ne sont pas réglés dans les délais impartis par son club."

Mme QUÉAU Anne-Emmanuelle
Présidente du CD35 gymnastique